



Commission scolaire  
**DES PHARES**

2005



**Planification  
stratégique**

2000

**Aux membres du Conseil des commissaires et  
des conseils d'établissement,**

**Au personnel de la Commission scolaire,**

C'est avec plaisir que nous vous transmettons la *Planification stratégique 2000-2005* de la Commission scolaire des Phares. Cette planification est le fruit de réflexions et d'échanges tenus entre les membres du Conseil des commissaires, des conseils d'établissement et entre les membres du personnel de l'ensemble de notre organisation.

Après avoir rappelé sa mission, précisé le contexte dans lequel elle évolue et les grands défis qu'elle entend relever, la Commission scolaire présente, dans ce document, ses orientations stratégiques 2000-2005.

Toute la communauté éducative de la Commission scolaire des Phares est invitée à mettre en œuvre cette planification stratégique dans les différents plans d'action des services et des établissements. Ensemble, nous concrétiserons ainsi l'importante mission qui nous est confiée. Nous préparerons chaque élève à jouer pleinement son rôle et à s'intégrer progressivement dans une société du savoir. Au terme de sa formation, chaque élève pourra mettre à contribution ses compétences dans sa vie personnelle et professionnelle.

Le président de la Commission scolaire,  
Raymond Tudeau

La directrice générale,  
Jeanne-Paule Berger

Janvier 2001

2005

2000

2005

## MISSION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire joue un rôle de premier plan en matière d'éducation de base auprès des populations des deux MRC de La Mitis et Rimouski-Neigette. Elle exerce ses fonctions auprès des jeunes et des adultes dans les domaines suivants :

- 👁️ l'éducation préscolaire;
- 👁️ l'enseignement primaire;
- 👁️ l'enseignement secondaire général;
- 👁️ l'enseignement secondaire professionnel ;
- 👁️ la formation sur mesure.

Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire :

- 👁️ favorise l'accès au savoir et à la culture ;
- 👁️ contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel de la population qu'elle dessert ;
- 👁️ contribue à l'amélioration du « vivre ensemble » ;
- 👁️ assure la promotion de l'éducation.

2000

### Sur le plan démographique

L'évolution démographique sur le territoire de la Commission scolaire des Phares est stable. La clientèle scolaire quant à elle est en constante diminution depuis plusieurs années et ce phénomène ira en s'accroissant (tableau 1, annexe 1). La Commission scolaire devra tenir compte de cette réalité dans l'organisation et la dispensation des services éducatifs sur son territoire.

### Sur le plan économique

Selon la carte de la population scolaire produite par le ministère de l'Éducation, la Commission scolaire des Phares ne se situe pas parmi les plus défavorisées économiquement. Toutefois, selon cette carte, des secteurs de son territoire affichent une proportion élevée de familles avec enfants vivant sous le seuil de *quasi faible revenu* (tableau 2, annexe 1).

Dans la réalisation de ses mandats, la Commission scolaire aura à tenir compte de cette réalité.

### Sur le plan social

La Commission scolaire des Phares est située dans un environnement offrant des leviers de développement intéressants. Pensons notamment aux institutions d'enseignement supérieur, aux organismes reliés à la santé et aux services sociaux, aux organismes culturels, socioéconomiques et aux différents organismes communautaires.

Certains constats reliés au niveau de scolarité de la population, au revenu moyen des familles et à la structure familiale sont à prendre en compte. Selon Statistique Canada, 12,4% (Rimouski-Neigette) et 6,4% (La Mitis) de la population âgée de 15 ans et plus détient un diplôme universitaire, 5% de la population de chacune des MRC est diplômée de métiers alors que 17% (Rimouski-Neigette) et 13% (La Mitis) des 15 ans et plus ont un diplôme d'études non universitaires. Le revenu moyen des familles est de 42 000 \$ dans Rimouski-Neigette et de 34 000 \$ dans La Mitis.

2005

2000

2005

Selon une étude conjointe de la Commission scolaire et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux réalisée en 1998-1999, 78,2% des élèves vivent avec 2 parents, 21,3% avec un des deux parents et 0,6% avec un répondant autre (tableau 3, annexe 1).

Au même titre que la société québécoise, la Commission scolaire des Phares est entrée dans l'ère d'une société du savoir en voie de se définir et dans laquelle les compétences et habiletés d'ordre intellectuel seront grandement sollicitées. Une société du savoir où notamment l'innovation, la recherche scientifique et l'importance stratégique des technologies de l'information et de la communication prendront une place importante.

La région desservie par la Commission scolaire est un chef de file en matière de développement des technologies de l'information et de la communication. Notons aussi le dynamisme de notre région dans le secteur maritime et la présence de plusieurs petites et moyennes entreprises sur le territoire desservi par la Commission scolaire.

#### **Sur le plan politique**

La Commission scolaire, à titre de gouvernement local, inscrit ses actions en tenant compte plus particulièrement des grandes orientations du ministère de l'Éducation, du Sommet du Québec et de la jeunesse et de celles de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Le Québec est en pleine réforme de l'éducation. Il faut parfaire le savoir et la formation, relever les défis de l'emploi en matière de formation, élargir notre ouverture sur le monde, arriver à plus d'équité pour plus d'autonomie des personnes et une meilleure insertion sociale et professionnelle.

Les orientations spécifiques prises par les autres ministères ou par des organismes de notre milieu exercent aussi une influence sur le développement de notre Commission scolaire.

#### **Sur les plans administratif et budgétaire**

Dans le contexte de l'application de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire est engagée, depuis juillet 1998, dans le transfert de bon nombre de responsabilités aux établissements et, dans la répartition des ressources financières entre les établissements, elle tient compte des défis à relever par certains établissements situés dans des milieux plus défavorisés.

2000

## DES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

De plus, la Commission scolaire est engagée dans un important processus de renouvellement de son personnel tant à l'enseignement qu'à la gestion des établissements.

Enfin, étant donné son actuelle situation budgétaire déficitaire, situation liée à la décroissance de sa clientèle et aux compressions budgétaires imposées depuis quelques années, la Commission scolaire doit composer avec un contexte financier difficile.

## LES DÉFIS DES PROCHAINES ANNÉES

Dans le cadre de la mission qui lui est dévolue et prenant en considération les différents contextes dans lesquels elle évolue, la Commission scolaire tiendra compte, dans la définition de ses orientations, d'un certain nombre de défis qu'elle entend relever :

- 👁️ Favoriser l'égalité des chances et l'accessibilité aux services pour tous les élèves jeunes et adultes.
- 👁️ Assurer une formation davantage signifiante pour les élèves. Une formation qui tient compte des réalités économiques et sociales, actuelles et futures, d'ici et d'ailleurs, et qui éduque aux valeurs fondant une société démocratique et ouverte sur le monde, telles la coopération, l'engagement, le sens des responsabilités, le jugement critique.
- 👁️ Favoriser encore plus la réussite, la qualification, la constance et la ténacité dans la poursuite des apprentissages.
- 👁️ Mettre en place des conditions favorisant le développement continu du personnel.
- 👁️ Développer de plus en plus de partenariat avec les différents ordres d'enseignement, avec les acteurs sociaux, économiques et culturels, avec la communauté et, plus particulièrement, avec les familles de ses élèves.
- 👁️ Assurer une évaluation continue des actions posées.
- 👁️ Supporter adéquatement les établissements lors des transferts de pouvoirs et de responsabilités.

2005

2000

2005

## LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

### ORIENTATION NO 1 : accroître le niveau de formation des élèves et leur réussite scolaire

#### Objectifs liés à la formation et à la réussite

- 👁️ En concertation avec les parents et la communauté, valoriser l'école dans son milieu et promouvoir l'implication active des parents comme soutien aux apprentissages de leurs enfants.
- 👁️ Augmenter le niveau de développement des compétences transversales et disciplinaires, le niveau de formation aux plans intellectuel, physique, social, culturel et spirituel.
- 👁️ Augmenter le taux de diplomation et la réussite de façon significative, plus particulièrement chez les garçons et dans les milieux où ces taux se situent sous la moyenne provinciale.
- 👁️ Intervenir dès l'entrée à l'école afin de prévenir les problèmes liés à l'adaptation et aux apprentissages. Tout au long du parcours scolaire, assurer un support aux élèves en difficulté et à leurs familles.
- 👁️ Assurer à tous les élèves l'accessibilité à une formation de qualité, leur offrir des occasions de s'ouvrir sur le monde et ce, malgré l'éloignement et les situations de pauvreté vécues par certains milieux.
- 👁️ Améliorer les habiletés sociales, les capacités d'adaptation et de créativité, le respect de l'environnement humain et physique.
- 👁️ Faire de plus en plus de l'établissement une communauté d'apprentissage, un lieu de culture et un milieu de vie stimulant le goût et l'intérêt d'apprendre.

2000

## **ORIENTATION NO 2 : qualifier les jeunes et les adultes selon leurs aptitudes et en vue de leur insertion sociale et professionnelle**

### **Objectifs liés à la qualification**

- ☞ Accompagner le jeune ou l'adulte dans sa démarche d'orientation scolaire et professionnelle en tenant compte des réalités de la société du vingt-et-unième siècle et de l'évolution du marché du travail.
- ☞ Actualiser constamment le curriculum afin que soient offerts des chemine-ments scolaires et parascolaires diversifiés, répondant aux besoins et aux intérêts des élèves, aux réalités du monde actuel et de l'évolution du marché du travail.
- ☞ Adapter l'offre de service de formation auprès de la population adulte, en particulier dans les milieux à faible taux de scolarité.
- ☞ Améliorer les liens entre les écoles, les centres de formation et le marché du travail afin que soient favorisés le développement des compétences et de l'employabilité des personnes de même que leur sentiment d'apparte-nance à leur milieu.
- ☞ Promouvoir et valoriser la formation professionnelle.
- ☞ Diversifier les programmes et les voies de formation professionnelle.

2005

2000

2005

**ORIENTATION NO 3 : assurer le support aux établissements afin qu'ils offrent un haut niveau de formation répondant aux besoins des personnes et aux besoins d'une société du savoir et en constante évolution.**

#### Objectifs liés au support aux établissements

- ☞ S'assurer de la répartition équitable des ressources permettant à chaque milieu d'offrir des chances égales à tous de s'instruire, de se socialiser et de se qualifier.
- ☞ Veiller à ce que le personnel des établissements s'inscrive dans un processus de formation continue, bénéficie de services de formation et de développement professionnel afin qu'il demeure à la hauteur des attentes de la société et qu'il soit en mesure de tenir compte d'impératifs sociaux et culturels.
- ☞ Encourager les expériences novatrices susceptibles d'améliorer le niveau de formation et de diplomation.
- ☞ Supporter les établissements dans la préparation et la mise en oeuvre de leurs offres de service et de leurs plans de réussite.
- ☞ Outiller les établissements afin qu'ils soient en mesure d'implanter la réforme de l'éducation et d'assurer la qualité de son application.
- ☞ Assurer des moments de concertation entre la Commission scolaire et les institutions d'enseignement supérieur.
- ☞ Mettre en place des conditions favorisant la contribution de différents partenaires à la réalisation des mandats des établissements.

**ORIENTATION NO 4 : mettre en place des conditions et des moyens permettant l'exercice de l'imputabilité.**

#### Objectifs liés à l'évaluation, au contrôle et à la reddition de comptes

- ☞ Développer une approche, des mécanismes et des outils favorisant l'évaluation des résultats des actions mises en oeuvre, l'évaluation du rendement professionnel et l'évaluation institutionnelle.

2000

2005

- ☞ S'assurer de l'application des différents régimes pédagogiques, des programmes de formation et des orientations de la Commission scolaire des Phares.
- ☞ Rendre compte à la communauté desservie.
- ☞ Participer aux évaluations ministérielles.

**ORIENTATION NO 5 : maintenir ou améliorer le niveau des ressources indispensables à la qualité des services et à une saine administration de l'ensemble de la Commission scolaire.**

#### Objectifs liés à l'administration des ressources

- ☞ Poursuivre et adapter les actions reliées à une sélection rigoureuse du personnel, à l'insertion professionnelle du nouveau personnel et à la supervision professionnelle.
- ☞ Susciter l'intérêt du personnel concernant les fonctions de gestion.
- ☞ Réviser nos mécanismes de protection des renseignements personnels en lien avec les législations et le respect des droits fondamentaux des citoyennes et des citoyens.
- ☞ Poursuivre les démarches entreprises auprès du ministère de l'Éducation et de la Fédération des commissions scolaires du Québec afin que soit assurée une révision en profondeur des règles de financement des commissions scolaires, afin que ces règles tiennent compte des réalités propres à chaque milieu et du phénomène de décroissance de la clientèle déjà présent chez nous depuis plus de 10 ans.
- ☞ Maintenir ou améliorer, s'il y a lieu, par des interventions régulières et annuelles, le bon état de notre parc immobilier, de notre parc informatique et des ressources matérielles indispensables à la qualité des services de formation.
- ☞ Adapter notre système de gestion documentaire afin d'être en mesure de répondre aux nouveaux besoins de la Commission scolaire et aux obligations légales.

2000

2005

## ÉVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La Commission scolaire identifiera annuellement les actions qu'elle entend mener dans le cadre de la mise en oeuvre de ses orientations stratégiques.

La Commission scolaire des Phares mettra en place un processus d'évaluation continue lui permettant de suivre la mise en oeuvre de ses orientations stratégiques et de prendre acte des retombées de cette planification quinquennale.

Pour chacune des orientations, elle identifiera des indicateurs de résultats. À l'aide de ces indicateurs, elle observera les activités réalisées et les résultats obtenus. Elle portera aussi un regard critique sur l'ensemble de ses politiques destinées à assurer une saine administration de l'ensemble de la Commission scolaire.

Ses rapports d'activités annuels seront notamment l'occasion de rendre compte des résultats de sa planification stratégique à l'ensemble de la population.

2000

2005

TABLEAU 1

**CLIENTÈLE PRÉVISIONNELLE  
FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES  
C. SC. DES PHARES (1999-2004)**

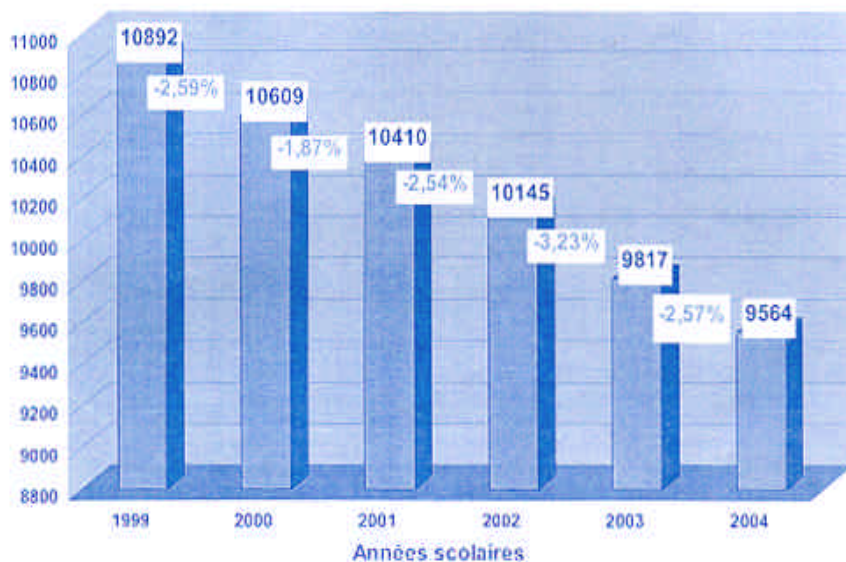
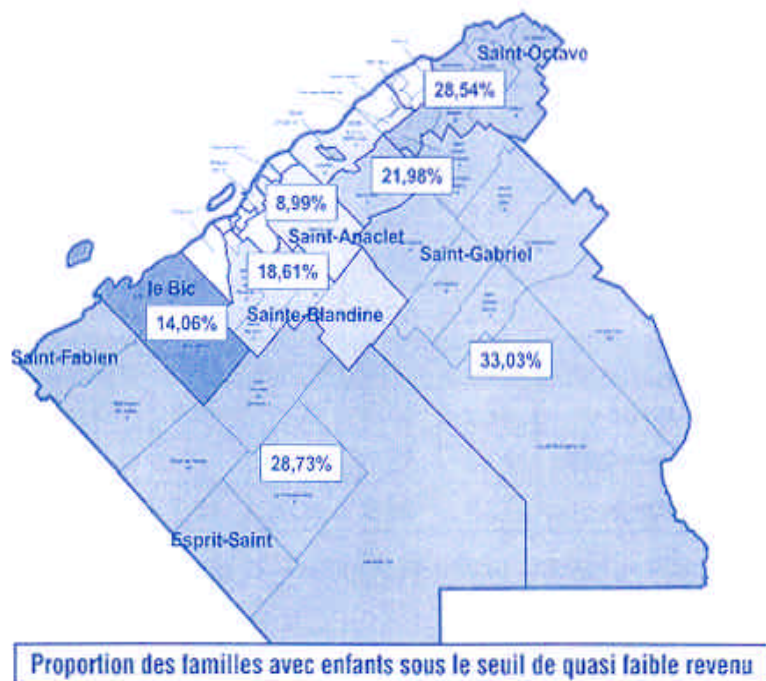


TABLEAU 2

**INDICE SOCIOÉCONOMIQUE PAR UNITÉ DE PEUPLEMENT  
C. SC. DES PHARES (PARTIE 1 DE 3)**

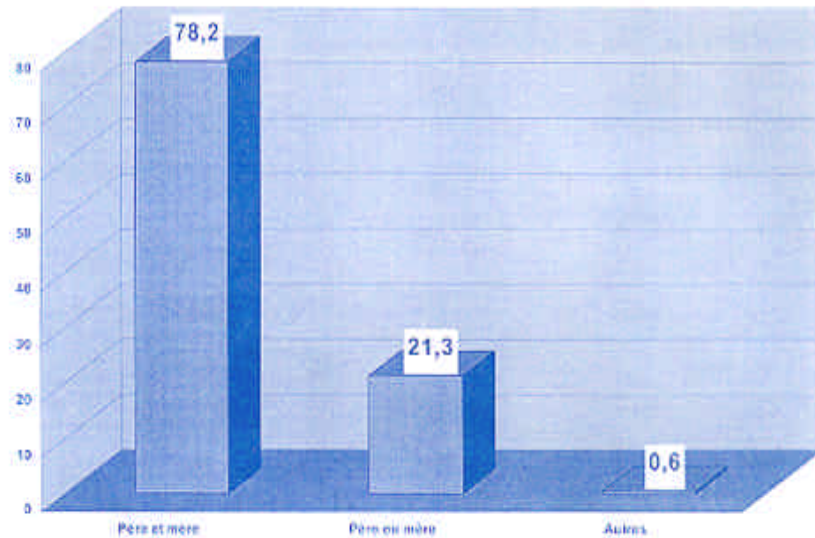


Proportion des familles avec enfants sous le seuil de quasi faible revenu

2000

TABLEAU 3

**PRÉSENCE PARENTALE À LA MAISON  
C. SC. DES PHARES (1998-1999)**



Référence : *Système de surveillance des problèmes d'adaptation en milieu scolaire*, Commission scolaire des Phares et Régie régionale de la santé et des services sociaux.

**DIPLOMATION APRÈS SEPT ANS, PAR COMMISSION SCOLAIRE, AVANT ET APRÈS INTÉGRATION, SELON LE SEXE, POUR LA COHORTE DE 1991 ET DE 1992.**

Commission scolaire	Cohorte 1991			Cohorte 1992		
	Total	M	F	Total	M	F
Des Phares	75,6	65,3	86,0	75,9	66,1	86,8
• La Mitis	66,5	46,6	83,9			
• La Neigette	77,9	69,9	86,5			
Bas-Saint-Laurent	72,9	63,3	83,4	73,3	63,8	83,3
Comm. scolaires du Québec	70,3	63,1	78,0	-	-	-
Province de Québec	73,5	66,8	80,5	72,7	65,7	80,1

Source : *Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, 2000.*